

DÉCLARATION DU SNETAA-FO À LA CAPA HORS CLASSE DES PLP

Madame La DRRH,
Monsieur Le Directeur du Personnel Enseignant,
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

L'actualité nous oblige à commencer notre déclaration en évoquant les réformes voulues par Madame La MEN et par Le Président de la République, même si nous savons que les déclarations « politiques » ont plutôt leur place dans les Comités Techniques. Mais nous saurons y revenir également aux différents CT, notamment au CTA du 22 juin...

Le SNETAA-FO, avec sa fédération, la FNEC-FP-FO, accompagné de la FSU, CGT, SNALC, et SUD (sauf UNSA et CFDT) se sont mobilisés le mardi 19 mai 2015 contre la réforme du collège. Au niveau national, des milliers de manifestants se sont rassemblés pour exprimer avec force leur rejet de cette réforme et le taux de grévistes fut très significatif, surtout en collège bien sûr, puisqu'il semble avoir atteint au moins les 50%.

Le SNETAA-FO, seul syndicat de l'Enseignement Professionnel à avoir participé à l'appel intersyndical, a manifesté partout pour défendre en particulier le démantèlement des classes pré-professionnelles et les SEGPA.

Lors de cette journée de mobilisation, une délégation du SNETAA-FO a été reçue au ministère de l'Éducation nationale par le Directeur Adjoint du Cabinet de la Ministre, qui n'a d'ailleurs pas daigné être présente... Mais devant les députés, Madame La Ministre a réaffirmé que la réforme s'appliquerait rapidement... D'ailleurs, en même temps, cela n'aura échappé à personne, le gouvernement avait donné ordre de faire tourner à plein régime les rotatives du Journal Officiel (JORF).

Le décret et l'arrêté ont donc été publiés mercredi 20 mai au matin.

Il s'agit là d'une provocation inacceptable ! Le SNETAA-FO demande l'abrogation du décret du 20 mai 2015 portant sur la réforme du collège, et plus largement, il demande l'abrogation de la loi de « Refondation de l'École » de juillet 2013 puisque c'est de cette loi que découlent tous les récents décrets destructeurs de notre École de la République.

Concernant la réforme de l'organisation territoriale, Monsieur Le Recteur nous a reçus, hier soir, pour échanger et recueillir nos analyses, observations, propositions et suggestions éventuelles... Soyons clairs, notre organisation ne peut pas être co-gestionnaire d'une réforme qui va diminuer la présence des services publics au plus près des usagers et induire une différenciation des droits des citoyens en fonction de la capacité à légiférer des 13 Régions. Cette réforme vise à détruire la République, une et indivisible, et à mettre à mal les statuts de l'ensemble des agents de l'Etat. Nous réaffirmons ici notre totale opposition à cette réforme, et même si Monsieur Le Recteur a insisté pour nous convaincre qu'il n'y aurait pas d'impact sur les règles de gestion des carrières et le périmètre d'affectation des personnels enseignants, le SNETAA restera vigilant sur ce point précis car, si nous ne remettons pas en doute la sincérité de Monsieur Le Recteur, nous considérons toutefois que les méthodes utilisées par ce gouvernement discréditent grandement les paroles officielles.

Avant d'en venir précisément à l'objet de cette CAPA, nous voudrions, comme nous le faisons chaque année au début du mois de juin, profiter de la présence des représentants des personnels d'encadrement pour tenter de faire passer quelques messages qui pourraient, nous en sommes certains, contribuer à améliorer les fonctionnements de nos établissements et par conséquent, contribuer également à améliorer la qualité des enseignements. Notre intervention de l'année dernière, et le PV de la CAPA du 5 juin 2014 est là pour le rappeler, avait dérangé notamment Madame La Secrétaire Générale et, peut-être même, choqué certains personnels d'encadrement. Mais nous avons l'audace de penser qu'elle n'a pas été complètement inutile, surtout si on en croit les remontées du terrain. Toutefois, cette année, nous avons choisi d'essayer de faire preuve de davantage de diplomatie.

Nous voulons simplement nous adresser aux représentants des personnels d'encadrement présents à cette CAPA et leur dire que nous sommes encore régulièrement interpellés par trop de PLP qui se trouvent dans une situation de souffrance inacceptable parce que les difficultés auxquelles ils doivent faire face sont minimisées, voire cachées. Oui, nous sommes toujours dans le « ne pas faire de vagues » alors que Madame La MEN avait promis au mois de janvier dernier, suite aux évènements douloureux, qu'il « ne fallait plus rien laisser passer ». Les PLP se sentent trop souvent seuls pour combattre l'incivilité, la violence, l'absence d'éducation, etc. Et lorsqu'ils insistent pour faire entendre les difficultés, on leur explique souvent qu'il faut faire avec. Pire, parfois, ce sont leurs compétences

professionnelles, leurs méthodes ou leur personnalité qui sont critiquées et pour pouvoir reprendre le dessus, ils n'ont pas d'autres choix que de se mettre en arrêt de travail... Arrêts de travail qui compliquent la tâche de tout le monde. Certains collègues sont même obligés de demander une mutation pour tenter de fuir les difficultés... Aujourd'hui, dans notre académie, nous sommes de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés. Les conditions de travail se dégradent et nous avons besoin que tout le monde travaille dans le même sens pour parvenir à lutter efficacement contre ce phénomène. Oui, il est de l'intérêt général que les chefs d'établissement et les inspecteurs aident systématiquement les enseignants qui en ont besoin. Non, il n'est pas acceptable que certains personnels d'encadrement rejettent systématiquement la faute sur les enseignants. D'ailleurs, il se dit que Monsieur le Recteur a donné pour instruction aux chefs d'établissement de ne convoquer un conseil de discipline que lorsqu'il y avait violence physique... Nous n'osons pas croire que cette rumeur puisse être vraie.

Merci donc à Mesdames & Messieurs les représentants des personnels d'encadrement de faire passer le message : « les enseignants ont besoin de leur aide ».

Pour ce qui concerne précisément cette CAPA, commençons tout d'abord par les contestations des notations administratives. Nous sommes satisfaits de constater qu'elles sont très peu nombreuses. A noter que, suite à notre intervention de l'année dernière, les chefs d'établissement qui oublient de faire un rapport circonstancié pour valider une note « hors fourchette » sont peu nombreux. Toutefois, peut-être serait-il bon de préciser que lorsqu'un enseignant a déjà une note hors fourchette, alors il faut obligatoirement un rapport circonstancié du chef d'établissement pour augmenter cette note ne serait-ce que de 0,1 point. Est-ce bien ainsi ?

Pour ce qui concerne l'avancement à la Hors Classe, comme chaque année, nous déplorons que ce soit la seule perspective de progression de salaire pour les PLP au 11^{ème} échelon et donc également le seul moyen de bénéficier d'une retraite décente. Rappelons également que le point d'indice est encore gelé, et ce jusqu'en 2017. Dans ces conditions, bien sûr, les PLP ne peuvent pas être complètement indifférents à cette « promotion » qui est pourtant très injuste. Oui, sans faire état de calculs statistiques qui montrent qu'il vaut mieux être PLP dans certaines disciplines plutôt que dans d'autres, nous pouvons affirmer que parfois, il suffit

qu'une inspection ne puisse pas se faire comme prévu au mois de mai et soit reportée à la rentrée suivante pour qu'un passage à la hors classe ne se fasse pas.

Le SNETAA-FO rappelle une nouvelle fois son opposition de fond à cette pseudo promotion au mérite. L'essentiel du barème est soumis à l'appréciation de la hiérarchie dans des modalités illisibles pour les collègues et sans que soient définis des critères objectifs d'appréciation. Ces modalités d'accès à la Hors-Classe sont arbitraires et injustes. **Elles favorisent le clientélisme et la soumission, accentuent la division des personnels, entraînent découragement et amertume des non promus.** Ce n'est pas la gestion des personnels dont le service public de l'Education Nationale a besoin.

Le SNETAA-FO continue de revendiquer la mise en place d'un 12^{ème} échelon avec une fin de carrière pour tous à l'indice terminal de 881.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Yvette Revel
Delphine Paillé
Jean-Fred Brechenmacher
Marc Tuter
Frédéric Alser
Eric Mouchet

Commissaires Paritaires Académiques
du SNETAA-FO